



## Compte rendu du Conseil Municipal

### Lundi 27 Octobre 2008 - 20 h 00

L'an deux mil huit, le vingt sept octobre à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Daniel DENIS, Maire.

**Présents** : DENIS Daniel, BREHAULT Franck, BLANCHET Madeleine, , ANGEE Jean, DENEUX Jean, MAITRALLAIN Patrick, ALLO Louis, FAUCILLON Emmanuel, GOUBIN Francis, TERTRE Fernand, LE BORGNE Daniel, GUYONY Nathalie, HIREL Henri, LE NOUVEL Jérôme, LUCIA Claudine, PASCO Annie, PULUHEN Jacques, LEMARCHAND Marie-Thérèse, RABET Laurent, TURBAN Véronique, EDY Yvon.

**Absent Excusé** : LAUBE Lionel

**Absent** : ECOBICHON Isabelle

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur Emmanuel FAUCILLON, secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 21

M. Daniel DENIS, Maire de Plœuc-sur-Lié, ouvre la séance en proposant au vote le compte rendu du Conseil Municipal du 16 Septembre 2008

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Adopte le compte rendu du Conseil Municipal du 16 Septembre 2008**

M. Daniel DENIS, informe ensuite le conseil municipal d'une modification dans le déroulement de l'ordre du Jour, M. DUTERTRE, de la DDE des Côtes d'Armor étant présent pour présenter la Participation Voirie Réseau ainsi que la Taxe Locale d'Equipement.

Le Conseil Municipal n'y voyant pas d'objections, M. Daniel DENIS passe la parole à M. DUTERTRE

### Environnement, Urbanisme, Patrimoine, et Parc Matériel Services

- ✓ **Participation Voirie et Réseaux et Taxe Locale d'Equipement**

#### **Participation Voirie et Réseaux**

M. DUTERTRE, de la DDE des Côtes d'Armor, présente les grandes lignes de la mise en place d'une « Participation Voirie et Réseaux ».

## **Taxe Locale d'Équipement**

M. DUTERTRE, de la DDE des Côtes d'Armor, présente les grandes lignes de la Taxe Locale d'Équipement

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Adopte la mise en place d'une PVR sur le territoire de la commune de Plœuc-sur-Lié**
- **Adopte la mise en place d'une Taxe Locale d'Équipement**
- **Charge la commission des Finances de fixer le taux de la Taxe Locale d'Équipement**

## **Finances et Gestion du Personnel**

### **✓ Régie du Marché**

Monsieur Daniel DENIS, Maire de Plœuc-sur-Lié, informe les membres du conseil municipal qu'un régisseur doit être nommé afin de gérer les fonds perçus lors des marchés et des foires. Précédemment, cette fonction était assurée par Gisèle LE BOULANGER. Depuis son départ en retraite, c'est Jean Yves MICHAUX, le policier municipal qui a la charge des marchés. M. TUSSEAU, percepteur de Plœuc-sur-Lié, nous a informé qu'un policier municipal de part sa fonction ne peut pas être également régisseur.

Proposition de nommer Nicolas TOUZE, régisseur du marché.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Valide la proposition de nommer Nicolas TOUZE, régisseur du marché**

### **✓ Régie de la Cuisine Centrale**

Monsieur Daniel DENIS, Maire de Plœuc-sur-Lié, informe les membres du conseil municipal qu'un régisseur doit être nommé afin de gérer les fonds perçus, sous forme numéraire, en faveur de la cuisine centrale. Il s'agit essentiellement de la vente des tickets unitaires pour le restaurant scolaire

Proposition de nommer Stéphane COLLIN, régisseur de la régie de la cuisine centrale.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Valide la proposition de nommer Stéphane COLLIN, régisseur de la régie de la Cuisine Centrale**

## **Environnement, Urbanisme, Patrimoine, et Parc Matériel Services**

### **✓ Acquisition de terrain pour un futur Lotissement**

Sur les deux lotissements en cours, « Hervelin » et « La Porte Hugues », il ne reste plus que trois lots à vendre. Il est important d'anticiper la réalisation d'un lotissement supplémentaire. N'ayant pas de réserves foncières en périmètre constructible, la commune doit faire l'acquisition de parcelles. Charge à la commission des Affaires Foncières d'étudier les possibilités d'acquisition.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Charge la commission des Affaires Foncières d'étudier les différentes possibilités d'acquisition de terrain en vue d'y réaliser un lotissement**

### **✓ Concours de Fleurissement**

Le concours du fleurissement s'est achevé en juillet 2008. Par ailleurs, la Commune obtenu le Premier prix départemental des collectivités dans sa catégorie.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Prend acte du résultat du concours des Maisons Fleuries**

### **✓ Compte rendu du passage du PLU devant le Pays de Saint Brieuc**

Mardi 7 octobre, Patrick MAITRALLAIN ET Daniel DENIS ont présenté le Plan Local d'Urbanisme devant le Pays de Saint Brieuc.

Le comité syndical du Pays de Saint Brieuc, réunit le vendredi 24 Octobre, a donné un avis favorable au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Plœuc-sur-Lié. Les services de l'Etat n'ont toujours pas donné leur avis. Le délai légal court jusqu'au 24 Novembre. L'enquête publique sera déroulée ensuite. Sans doute au cours du mois de Décembre

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Prend acte de l'avancement du dossier du Plan Local d'Urbanisme**

### **✓ Elagage des arbres**

La commission de l'urbanisme et de l'environnement propose de prendre une décision afin de mettre en place une procédure de mise en demeure, par courrier recommandé, d'élaguer les arbres lorsqu'ils gênent l'accès aux parcelles ou la circulation sur les voies. Sur cette mise en demeure sera estimé le montant des travaux à effectuer.

En cas de non exécution de ces travaux dans les deux mois, une entreprise sera diligentée pour les faire. La facture sera adressée au titulaire du bien par le trésor public.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Autorise le maire à appliquer cette procédure**

✓ **Trottoirs rue JB Illio**

M. Patrick MAITRALLAIN présente le projet d'aménagement des trottoirs de la rue Jean Baptiste Illio. Ces travaux seront effectués par la SGREG, pour un montant de 50 440 euros TTC.

✓ **Legs « Eugène Gouedard »**

Il s'agit essentiellement de matériel agricole actuellement stockés chez Eugène Gouedard. La famille propose de céder ce patrimoine local à la commune.

La création d'un musée est à envisager. Ce musée porterait alors le nom de « Eugène Gouedard ».

## **Travaux, Equipements, Eau et Assainissement**

✓ **Réfection des réseaux route de Saint Carreuc**

M. Francis GOUBIN, Adjoint aux travaux, présente au conseil municipal l'avancée des travaux sur les réseaux, route de Saint Carreuc.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Prend Acte de l'avancée des Travaux route de Saint Carreuc**

✓ **Avancement des Travaux du Lotissement de la Porte Hugues**

Les travaux du lotissement de la Porte Hugues sont en phase de finalisation par les services municipaux en charge de ces travaux. L'entreprise Bertho devrait bientôt procéder à l'empierrement des voies.

Le Syndicat Départemental d'Electricité a effectué l'estimatif du montant des travaux d'alimentation basse tension, ainsi que de l'éclairage public.

- Travaux réseau électrique :
  - 34 000 € TTC
  - Participation de la commune : 13 600 €
- Travaux éclairage Public
  - 20 600 € TTC
  - Participation de la commune 12 360 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Prend acte de l'avancée des travaux du lotissement de la Porte Hugues**
- **Accepte de verser une participation aux travaux de réseau électrique basse tension**
- **Accepte de verser une participation aux travaux de réseau éclairage public**

✓ **Pavillons « Côtes d'Armor Habitat » - La Porte Hugues**

Une rencontre a eu lieu le lundi 20 octobre, avec Mme Hervé de Côtes D'Armor Habitat et M. Guillemot, architecte du projet de pavillons locatifs à destinations des personnes âgées. Le dépôt du permis de construire devrait être effectué avant la fin de l'année.

### ✓ **Extension Réseau d'Eau sur le territoire des communes limitrophes**

Certains villages ou hameaux de communes limitrophes sont alimentés en eau potable par le réseau communal ploeucois. Afin de limiter les couts pour de futures demandes extérieurs, les travaux d'extensions seront désormais à la charge des communes demandeuses. Seules la fourniture de l'eau, ainsi que l'installation des compteurs seront à la charge de la commune de Plœuc-sur-Lié

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Accepte que les futures extensions de réseau d'eau sur les communes limitrophes soient à la charge des communes qui en font la demande**

## **Vie Scolaire et Périscolaire, et Restauration**

### ✓ **Restructuration et extension de l'école élémentaire**

Suite à la rencontre avec les services préfectoraux le 22 septembre dernier, il a été demandé à M. Buaille, Architecte du Projet, de mettre le dossier en conformité avec les attentes des services préfectoraux concernant le subventionnement de projets de cette envergure.

Les modalités demandées ont été remplies, c'est-à-dire que les deux premières tranches ne dépassent pas les 1,2 Millions d'Euros.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Prend acte du nouveau phasage du dossier de restructuration et d'extension de l'école élémentaire**
- ✓ **Evolutions du Planning des ATSEM et agents de service suite à la réforme Darcos**

Un accord a été conclu avec la communauté de communes pour la mise à disposition de trois ATSEM, (chacune un trimestre par an), chaque mercredi, au Centre de Loisirs Sans Hébergement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Prend acte de la mise à disposition des ATSEM à la communauté de communes dans le cadre du Centre de Loisirs Sans Hébergement de la communauté de communes.**
- **Autorise le maire à signer une convention de mise à disposition avec la communauté de communes Centre Armor Puissance 4**

## **Animation**

### ✓ **Site Internet**

Jérôme LE NOUVEL, membre de la commission Animation, présente le site internet de la commune qui est désormais en ligne. Il est disponible sur [www.ploeucsurlie.fr](http://www.ploeucsurlie.fr). Il est actuellement en phase de remise à jour. Il évoluera au fil du temps.

## Affaires Diverses

### ✓ **Dissolution du Syndicat intercommunal pour l'amélioration de l'habitat de la vallée de l'Oust et du Lié**

A la demande de la préfecture des Côtes d'Armor, une délibération doit être prise afin de dissoudre officiellement ce syndicat qui n'est plus en activité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Adopte la dissolution du Syndicat Intercommunal pour l'amélioration de l'habitat de la vallée de l'Oust et du Lié.**

### ✓ **Commission Locale d'Insertion**

Afin de confirmer la présence d'un représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Insertion, une délibération doit être prise. La qualité de membre de la CLI obéissant à une voie réglementaire.

Madeleine BLANCHET se propose de remplir ce rôle de représentant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Nomme Madame Madeleine BLANCHET, représentante de la commune au sein de la Commission Locale d'Insertion.**

**L'ORDRE DU JOUR ETANT CLOS, LA SEANCE A ETE LEVEE A 22H00**